



Date de dépôt : 3 juin 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Ana Roch : Allégations de dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines et des processus de recrutement à la Maison de Vessy

En date du 8 mai 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'éléments laissant supposer l'existence de dysfonctionnements au sein de la Maison de Vessy, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de processus de recrutement et de gouvernance interne ?

Des informations concordantes laissent entendre que certaines pratiques pourraient soulever des interrogations sérieuses, la nature des éléments évoqués appelle toutefois une clarification rapide.

Selon ces éléments, il apparaît notamment que :

- des processus de recrutement formellement établis pourraient, dans leur mise en œuvre, ne pas garantir une indépendance et une objectivité suffisantes ;*
- certaines décisions d'engagement ou de promotion pourraient être influencées par des logiques de proximité, notamment géographique, relationnelle ou personnelle, susceptibles de remettre en question l'égalité de traitement entre candidats ;*
- une concentration de profils issus d'un même bassin géographique, voire de cercles relationnels étroits, pourrait être observée dans certains services, ce qui interroge quant à la diversité des recrutements et à l'ouverture des procédures ;*

- *dans certains cas, des liens de proximité, qu'ils soient familiaux, politiques ou associatifs, pourraient exister entre collaborateurs ou avec des personnes occupant des fonctions de responsabilité, ce qui, si cela devait être avéré, poserait la question des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts ;*
- *les mécanismes de validation hiérarchique existeraient formellement, sans pour autant constituer un contrôle pleinement effectif ;*
- *des collaborateurs pourraient avoir été engagés ou promus à des fonctions techniques sans disposer de l'ensemble des qualifications requises ;*
- *un climat de travail potentiellement dégradé pourrait être observé dans certains services, avec des tensions internes, un sentiment d'iniquité et une augmentation de l'absentéisme ;*
- *des risques en matière de conformité réglementaire, voire de sécurité, pourraient en découler, en particulier dans des domaines techniques sensibles.*

Ces éléments laisseraient entrevoir une situation dans laquelle les procédures internes seraient respectées en apparence, sans nécessairement produire tous les effets attendus en matière de contrôle, de traçabilité et de prévention des conflits d'intérêts.

Si de tels faits devaient être confirmés, ils pourraient soulever des enjeux importants, notamment au regard de la mission des établissements médico-sociaux, qui accueillent des personnes vulnérables et nécessitent un haut niveau d'exigence en matière de gouvernance, de sécurité et de conformité.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de signalements ou de situations problématiques concernant la gestion des ressources humaines ou les processus de recrutement à la Maison de Vessy ?***
- 2. Quels mécanismes de contrôle et de supervision sont en place pour garantir l'intégrité, l'indépendance et la transparence des recrutements dans cet établissement ?***
- 3. Comment le Conseil d'Etat s'assure-t-il que les validations hiérarchiques constituent un dispositif de contrôle effectif et non uniquement formel ?***

4. *Quels dispositifs existent pour prévenir les risques de conflits d'intérêts, notamment en présence de liens familiaux, politiques ou de proximité entre collaborateurs ou avec des personnes exerçant des responsabilités ?*
5. *Comment est garantie, dans les faits, l'égalité de traitement entre candidats, en particulier lorsque plusieurs profils pourraient provenir d'un même environnement géographique ou relationnel ?*
6. *Quels dispositifs permettent de garantir que les collaborateurs occupant des fonctions techniques disposent des qualifications et autorisations requises par la législation en vigueur ?*
7. *Dans l'hypothèse où de tels éléments seraient confirmés, le Conseil d'Etat envisagerait-il de diligenter un audit indépendant et approfondi ?*
8. *Quelles mesures conservatoires pourraient être prises, le cas échéant, afin de garantir la sécurité des résidents et la conformité des installations ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à préciser qu'il n'a pas été directement saisi de situations problématiques relatives à la gestion des ressources humaines au sein de la Maison de Vessy. Il a toutefois été récemment informé, par l'intermédiaire du service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA), de la réception par l'établissement d'un courrier anonyme faisant état de questionnements et de préoccupations concernant certains aspects de la gestion des ressources humaines.

Depuis 2020, la Maison de Vessy dispose d'une procédure spécifique dédiée au recrutement définissant chaque étape du processus, de l'analyse du poste à l'intégration de la personne sélectionnée au sein de l'établissement. Par ailleurs, la Maison de Vessy s'est récemment dotée d'un logiciel informatique permettant de renforcer la traçabilité et la lisibilité des recrutements.

La procédure de recrutement est définie de la manière suivante :

- les candidatures sont analysées sur la base des compétences attendues pour les postes vacants, des qualifications requises, ainsi que sur une analyse de l'adéquation des profils avec les besoins de l'institution;
- les candidates et candidats à un poste à la Maison de Vessy doivent passer au minimum par 2 tours d'entretien et sont évalués par plusieurs personnes de l'établissement (membre de la direction, RH, responsables d'équipe);
- les entretiens d'engagement se déroulent systématiquement en présence de 2 intervenantes et intervenants. Ce fonctionnement permet de garantir un regard croisé sur les candidatures, de comparer les appréciations formulées à l'issue des entretiens et de limiter le risque de décisions subjectives ou unilatérales;
- les processus de recrutement reposent sur plusieurs niveaux de contrôle et font l'objet d'échanges entre les responsables opérationnels, les ressources humaines et les directions métiers concernées ou, le cas échéant, avec la direction générale.

La procédure de recrutement en vigueur prévoit donc plusieurs niveaux d'évaluation et de validation. Ces mécanismes visent à garantir l'objectivité des recrutements et à prévenir les risques de conflits d'intérêts.

A ce jour, 3 situations de fratrie existent au sein de cet établissement qui compte 300 collaboratrices et collaborateurs.

A la suite de la réception du signalement anonyme, la Maison de Vessy a renforcé son dispositif en prévoyant une validation systématique par la direction générale de tout recrutement présentant un lien de parenté ou une situation susceptible de générer un conflit d'intérêts.

S'agissant des compétences professionnelles, il appartient à l'exploitant de s'assurer que les personnes engagées disposent des qualifications requises pour exercer les fonctions concernées. Lorsque certaines habilitations techniques sont en cours d'obtention, les activités concernées sont réalisées sous la supervision de collaboratrices ou collaborateurs disposant des autorisations requises.

Si des irrégularités en matière de compétences techniques, de gestion des ressources humaines ou d'installations devaient être constatées, l'autorité compétente demanderait, le cas échéant, la mise en conformité dans un délai rapide et adapté à la nature des manquements observés.

Enfin, dans le prolongement de constats de gestion relevés antérieurement, le département de la cohésion sociale (DCS) a sollicité le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) afin qu'il réalise un audit de gestion de la Maison de Vessy au cours du deuxième semestre 2026.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Anne HILTPOLD